



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

N° 35/2023

Date de convocation : 31/03/2023

Conseillers en exercice : 33

Présents : 28

Votants : 31

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du Jeudi 06 avril 2023 – 18h30

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : Hervé BOURNE

**Objet : Budget – Compte Administratif 2022 – Budget Annexe
ZAC de DOUSSARD**

MEMBRE(S) PRESENT(S) :

BALMONT Nicolas
BERNARD Anne-Marie
BOURNE Hervé
BRACHET Marc
BRASSOUD Martine
BRUNET André
CARRIER Kelly

CHAPPET Philippe
DALEX Jacques
DENAMBRIDE Julie
DOMENGE-CHENAL Michèle
DUMONT-THIOLLIERE Christine
DUNAND-CHATELLET David
GAILLARD Claude

GONZALES Florence
GOURDIN Margaret
JOSSERAND Stéphanie
LITTOZ Lucie
LUCIANI Michel
MILLET-URSIN Marc
PAGET Marc

PETIT Monique
PONTHEIU Eric
PORTIER Jean Pierre
PORTIER Julien
PRUD'HOMME Philippe
SCHERMA Sébastien
VIGNIER Georges

POUVOIRS :

COUTIN Michel pouvoir à Jacques
DALEX

CREPEL Yves pouvoir à Hervé BOURNE

MAURICE Charline pouvoir à
Anne-Marie BERNARD

MEMBRE EXCUSEE :

TREMBLAY-GUETTET Jeannie

MEMBRE ABSENTE

FERNANDEZ Sophie



EXPOSE

Monsieur le Président

- Précise que l'ensemble des documents relatifs au Compte Administratif se rapportant au Budget Principal ont été remis à chaque membre du Conseil Communautaire
- Rappel que le vote du Compte Administratif nécessite la désignation d'un Président de séance puisque lui-même doit se retirer de la salle au moment du vote
- Propose au Conseil Communautaire de désigner Monsieur Philippe CHAPPET comme Président de séance.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité désigne Monsieur Philippe CHAPPET pour présider la séance

Monsieur le Président de séance présente le compte administratif du Budget Annexe « ZAC de Doussard » pour l'exercice 2022.

Les résultats sont conformes au compte de gestion établi par le trésorier.

Le compte administratif est arrêté comme il suit :

| | | |
|---------------------------------|-----------------------|---------------------|
| FONCTIONNEMENT 2022 | Recettes | 28 600,00 € |
| | Excédent 2021 reporté | 53 882,91 € |
| | Dépenses | 36 793,77 € |
| | Résultat | 45 689,14 € |
| INVESTISSEMENT 2022 | Recettes | 14 487,07 € |
| | Excédent 2021 reporté | 216 761,63 € |
| | Dépenses | 0 € |
| | Résultat | 231 248,70 € |
| RESULTAT DE CLOTURE 2022 | | 276 937,84 € |

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adopte le Budget Compte Administratif 2022 – Budget Annexe ZAC de DOUSSARD de l'exercice 2022 tel que présenté

Résultat du vote :

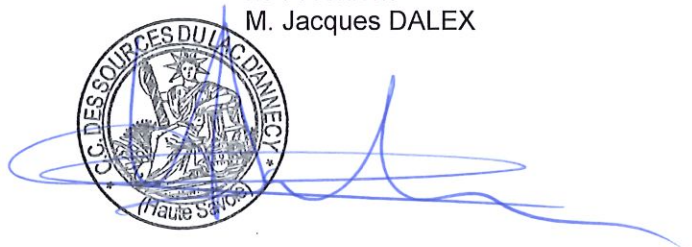
| | | | | | |
|-----------|----|--------------|---|------------|----|
| Votants : | 31 | Abstention : | 0 | Exprimés : | 31 |
| Pour : | 31 | Contre : | 0 | | |

FAVERGES-SEYTHENEX, le 07 AVR. 2023

Le Secrétaire de séance,
M. Hervé BOURNE



Le Président
M. Jacques DALEX



Délibération rendue exécutoire le :

Affichage le :

Date de mise en ligne : 07 AVR. 2023

Copie(s) interne(s) :

- Comptabilité
- Développement Economique : N. OURCHID

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérécurse citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.